

RÈGLES OBLIGATOIRES DE STATIONNEMENT

Ces règles sont obligatoires et tout contravenant sera sanctionné par les services de la gendarmerie

P1 Le parking P1 doit être utilisé en priorité lors de son arrivée sur le site

P2 Le parking P2 est à emprunter lorsque le parking P1 est complet.



Il est formellement interdit de pénétrer dans l'enceinte (plage et pelouse) avec un vélo ou accompagné d'un animal.

P3
Ce parking doit être utilisé lorsque les parkings P1 et P2 sont complets

ACCÈS SECOURS

**INTERDICTION
FORMELLE
DE STATIONNER SUR
LA ROUTE D'ACCÈS
SOUS PEINE D'AMENDE**

LE PORTAIL D'ENTRÉE SERA FERMÉ À 20H
Votre véhicule doit **OBLIGATOIREMENT** être enlevé du parking avant !